

L'association **ECOLLO**

confirme un projet :

# **TROCOLLO**

# **les ressourceries**

DOSSIER DE PRÉSENTATION  
GÉNÉRAL

# SOMMAIRE

<b>1. INTRODUCTION</b>	
<i>nature du dossier</i>	<i>p.3</i>
<i>l'association ecollo</i>	<i>p.4</i>
<b>2. LE CONCEPT DE RESSOURCERIE</b>	
<i>concept matériel</i>	<i>p.5</i>
<i>l'esprit</i>	<i>p.5</i>
<b>3. LES RESSOURCERIES DE L'ASSOCIATION ECOLLO</b>	
<i>approche globale</i>	<i>p.6</i>
<i>trocollo</i>	<i>p.6</i>
<i>ecollost</i>	<i>p.7</i>
<b>4. SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT</b>	
<i>les différentes formes</i>	<i>p.8</i>
<i>ateliers</i>	<i>p.8</i>
<i>événements</i>	<i>p.8</i>
<b>5. RÉGLEMENTATIONS</b>	
<i>externes</i>	<i>p.9</i>
<i>règlements intérieurs</i>	<i>p.9</i>
<b>6. PARTENARIATS</b>	
<i>institutionnels</i>	<i>p.10</i>
<i>locaux</i>	<i>p.10</i>
<i>conceptuels</i>	<i>p.10</i>
<b>7. FINANCEMENT</b>	
<i>trocollo</i>	<i>p.11</i>
<i>ecollost</i>	<i>p.12</i>
<i>emplois</i>	<i>p.13</i>
<i>subventions</i>	<i>p.13</i>

8. <b>DÉVELOPPEMENT</b>	
<i>évaluations</i>	<i>p.14</i>
<i>expansions</i>	<i>p.14</i>
<i>projets complémentaires</i>	<i>p.14</i>
9. <b>SIGLES ET ACRONYMES</b>	
<i>définitions</i>	<i>p.15</i>
10. <b>RENSEIGNEMENTS PRATIQUES</b>	
<i>Composition de l'association</i>	<i>p.17</i>
<i>Références et contacts de l'association</i>	<i>p.17</i>
<i>Références et contacts des ressourceries</i>	<i>p.17</i>
<i>Liste des annexes du projet</i>	<i>p.17</i>

*note : en cas de consultation électronique de ce dossier, un click sur le lien d'un titre dans le sommaire renvoie sur la page sélectionnée ; en bas de chaque page un click sur le lien "dossier général" renvoie au sommaire*

# INTRODUCTION

## *Nature du dossier :*

Le présent dossier est un dossier d'études ayant pour but la mise en place de ressourceries/recycleries sur la commune de Collobrières dans le Var en Région Sud par l'association ecolo. Il a pour objectif d'apporter les éléments pratiques permettant l'aboutissement du projet adapté à son territoire, originalement en concertation avec la municipalité de Collobrières dans son objectif « zéro déchets » : encourager les particuliers, les collectivités et les entreprises à réduire les volumes de déchets produits, mettre en place des filières de valorisation énergétique et matière, et s'engager vers une économie plus sobre en énergie et en ressources naturelles.

La version 1 de ce dossier étant en évolution constante, il n'est pas prévu de faire de tirage papier. Afin de pouvoir toujours être sûr de travailler sur le document réputé de dernière version, il est accessible en permanence et librement consultable à l'adresse internet <http://ecollo.fr/ressourceries> ainsi que d'autres annexes et documents divers. Toutes demandes à propos de ce dossier doivent être adressées par courriel à l'adresse [ressourceries@ecollo.fr](mailto:ressourceries@ecollo.fr).

Avec plus de 500kg de déchets par an et par habitant du Var, avec de plus ceux de l'activité économique, il y a un gisement important d'objets et de matières. En dehors des canaux classiques de recyclage (verre, papier, métaux, ...), la principale partie est ensevelie à l'ISDND du Roumagayrol de Pierrefeu-du-Var, dont l'autorisation préfectorale d'exploitation en enfouissement s'était arrêtée en novembre 2019. Malgré son extension structurelle pour une exploitation prolongée sur 18 ans, il est urgent de mettre en place des solutions pérennes pour pouvoir gérer le devenir des déchets en globalité. Par le projet volontaire de création de ressourceries, nous proposons que Collobrières, et par extension d'autres territoires dans le futur, s'engagent résolument dans une démarche visant à réduire significativement le gaspillage et le volume des déchets. Par la réutilisation/revalorisation d'objets et de matières, nous favoriserons collectivement des modes de consommation et de production responsables qui limiteront, à terme, l'impact sur l'environnement. Les actions que peuvent développer les ressourceries de Collobrières contribueront également à l'évolution de nos modes de vie marqués par le "jetable". Elles participeront ainsi à la préservation des ressources naturelles.

Le déchet, à l'origine désignant les restes de la production (les copeaux pour la fabrication d'un meuble par exemple), s'est progressivement défini en objet inutilisable et finalement en objet fonctionnel et même neuf.

Un grand nombre de personnes en milieu rural ont très souvent récupérés des objets abandonnés, à proximité ou dans les poubelles, pour leur utilisation encore de nombreuses années. Il arrive souvent qu'après un décès, une maison soit entièrement vidée de son contenu, et en particulier d'outils anciens par exemple car on en voit pas l'utilisation alors que ce sont des objets précieux et même recherchés par des utilisateurs spécifiques. Tout cela amplifié par le consumérisme, mode de consommation impulsif et frénétique stimulée par le système industriel, qui tente d'établir la récupération comme une faute et l'achat comme un signe extérieur de richesse. Mais là n'est pas le propre de l'homme, qui court par là même à sa perte en épuisant les ressources et générant pollution matérielle et énergétique.

Ce projet à la fois innovant et issu de la nuit des temps est essentiellement le mode de fonctionnement de base d'un écosystème. Il est également à signaler qu'à l'heure actuelle il est particulièrement fondamental de se positionner en faveur de l'environnement, toute action contraire est complètement irresponsable et fait preuve de lâcheté.

## *L'association ecollo :*

Statutairement, l'association ECOLLO a pour objet de favoriser l'échange, les relations et l'épanouissement de toutes les personnes et associations utilisatrices des ressources naturelles et culturelles du patrimoine remarquable du massif des Maures par l'organisation d'évènements et toute action, méthode, pratique ou projet s'inscrivant dans une démarche de réduction d'impacts environnementaux alliant savoir-faire ancestraux et expérimentations écologiques.

L'association ecollo se positionne naturellement pour tenter de faire évoluer les esprits et pratiques vers des actions pour un respect de l'environnement et de l'humanité, vers une économie de la sobriété. C'est dans cette démarche que, parmi d'autres opérations éco-responsables, elle projette de mettre en place un ensemble de ressourceries.

La disposition géographique isolée de Collobrières, capitale des Maures, en fait un projet particulier et pilote avec l'ambition de s'étendre et se multiplier dans un premier temps dans la communauté de communes MPM et à terme dans le massif des Maures, territoire d'étendue de prédilection de l'association ecollo.

C'est donc au nom de l'association ecollo qu'une équipe tente d'établir ce projet qui est le sujet de ce dossier. Nous avons choisi d'utiliser des moyens dématérialisés pour pouvoir avoir à tout instant la version actualisée de l'avancement, c'est ainsi que l'ensemble des documents sont consultables dans les rubriques correspondantes sur le site internet de l'association ecollo à l'adresse <http://ecollo.fr>.

# LE CONCEPT DE RESSOURCERIE

## *Concept matériel :*

La réglementation Européenne (directive cadre européenne 2008/98/CE du 19 novembre 2008) hiérarchise les modes de gestion des déchets à privilégier avec la priorité donnée à la prévention des déchets : le réemploi doit être privilégiée, devant le recyclage et devant la valorisation énergétique.

Cette directive a été transposée dans la Réglementation Française (ordonnance n°2010-1579 du 17 décembre 2010) qui confirme la priorité donnée à la prévention par la réduction de la production et de la nocivité des déchets. L'ordonnance déchets précise la hiérarchie des modes de gestion des déchets consistant à privilégier la préparation en vue de la réutilisation (devant le recyclage, les autres formes de valorisation et l'élimination). La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a inscrit la réparation comme une priorité parmi ses objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets. Il est essentiel d'autre part de tenter de conduire les objectifs du [Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux du Var](#).

## *L'esprit :*

Une ressourcerie est centre de récupération, de valorisation et de redistribution d'objets et de matériaux destinés initialement à leur élimination alors que leur état permet de les considérer autre que des déchets.

L'objectif premier d'une ressourcerie est de réduire les déchets. Face aux deux problématiques de gaspillage matière et énergie, et d'enfouissement des déchets, il est important de remettre en question son mode de consommation et de vie. Le réemploi ou la réutilisation des objets est la deuxième priorité d'une ressourcerie : avant de penser recyclage, il est essentiel de prolonger la vie des objets. Enfin, si aucune solution de réemploi n'est possible, il doit être étudié un moyen de recyclage avant l'élimination, phase ultime.

Le bénéfice matériel des ressourceries est évaluée sur le poids des déchets évités à l'enfouissement. Tous les objets et matériaux doivent être évalués, triés, pesés, stockés, puis éventuellement réparés, valorisés, transformés ou démantelés.

Un grand nombre de ressourceries existent sur le territoire depuis de nombreuses années, dont on pourrait dire que l'emblème en est Emmaüs œuvrant depuis plus d'une trentaine d'années, autant rien n'est réellement à inventer, mais les ressourceries d'ecollo revêtent un caractère particulier.

En effet, la tendance de trocollo est de s'affirmer vers un sens éthique, gérer des objets et matériaux qui sont indispensables à notre vie quotidienne.

## *Approche globale :*

Le terme "ressourcerie" est une marque déposée utilisée par Réseau des Ressourceries<sup>®</sup>, une association au rayonnement national qui regroupe les Ressourceries de France. Nous continueront d'utiliser le terme générique de ressourceries, mais il a fallu trouver des noms pour les différents domaines, c'est ainsi que nous allouons les noms de "trocollo" et "écollost".

Le but de la mise en place de ressourceries par l'association ecollo est de réduire l'impact environnemental et la consommation des habitants par la pleine valorisation des objets et matériaux. Elle se matérialise par la collecte d'articles abandonnés, la valorisation de leur caractère, leur redistribution et la propagation de l'esprit associé. Ses valeurs sont la pérennité, le caractère sobre des ressources engagées et une volonté sociale et participative en harmonie avec son territoire.

Une séparation primaire se fait par rapport à la nature : les objets et matériaux sont orientés vers la ressourcerie d'objets et matériaux, les déchets verts et organiques vers la plate-forme de valorisation des déchets verts et organiques.

## *Trocollo :*

C'est la ressourcerie dans un local contenant un espace de tri, un pesage de quantification, un bureau de gestion, un atelier, un espace de distribution.

Plusieurs volets sont concernés :

- **l'objèterie** : la mise à disposition des objets de tous types, c'est là qu'on va trouver le petit élément qui manquait pour la vie de tous les jours
- **la matériauthèque** : la mise à disposition de matières premières, visserie, tuyaux, tringles, fils, ... c'est là qu'on va trouver la seule rondelle avec les diamètres précis qu'il fallait pour finir un bricolage
- **le prêt d'outillage** : la mise à disposition provisoire d'outils statiques, électroportatifs ou spécifiques, pour éviter d'acheter une visseuse pour monter un meuble par exemple
- **le prêt de matériel hôtelier** : la mise à disposition provisoire d'un lit d'appoint, de 4 assiettes, d'une chaise haute bébé, parce qu'on reçoit de la famille quelques jours
- **le système d'échange local** : des propositions d'échanges de services entre les personnes, parce que votre évier est bouché et que vous pouvez recoudre le bouton de la chemise de celui qui le déboucherait

produits concernés :

- petit électroménager
- gros électroménager
- équipements électroniques et informatiques
- outillage
- livres et supports multimédias
- mobilier
- cycles, vélos
- jouets
- textiles de maison
- bibelots

flux concernés :

- consommables de bricolage
- bois brut
- peintures

sont exclus :

- objets contenant des matières dangereuses
- produits chimiques autres que peintures
- vêtements (nécessiterait une infrastructure et moyens beaucoup plus étendus)

modes de collecte :

- par apport volontaire aux locaux des ressourceries pendant les heures d'ouverture
- par apport volontaire aux casiers de collecte extérieurs attenants aux locaux des ressourceries
- en partenariat avec la collecte municipale de monstres du mercredi
- dans le container dédié en déchetterie défini par convention
- par rendez-vous chez les particuliers

### *Écollost :*

C'est une plateforme de valorisation des déchets verts et organiques sur un terrain comprenant un broyage, des bacs à compostages et la distribution, les cendres sont également valorisées.

Le compost, s'il ne se substitue pas entièrement à l'engrais, permet d'en limiter l'utilisation. Les impacts environnementaux dus à l'utilisation d'engrais, c'est-à-dire les émissions de gaz à effet de serre, le risque toxique sur les sols et l'homme, la pollution de l'eau et de l'air, sont donc réduits. En particulier, l'utilisation de compost permet de limiter les quantités d'ammoniac émises dans l'air, responsables d'une acidification de la basse atmosphère. Le compostage implique aussi une réduction de l'émission d'oxydes d'azote dans l'air, à l'origine de la formation de particules solides et liquides dans l'atmosphère et d'une pollution indirecte des eaux via l'introduction de composés azotés dans les écosystèmes aquatiques. Le compostage ne comporte aucun risque sanitaire.

A terme, les produits issus de la plateforme de valorisation sont le bois raméal fragmenté qui permet l'amélioration de la structure des sols avec effet fertilisant et un effet sanitaire bénéfique ainsi qu'une réduction importante de l'évaporation d'eau des sols. Le compost est un fertilisant augmentant la biodiversité de la pédofaune. La cendre chargée de calcium, phosphore, potasse, magnésium et oligo-éléments utilisées en amendement et engrais est particulièrement bénéfique pour nos sols acides, elle peut être valorisée aussi en lessive.

En résumé au niveau de l'air le compost évite l'utilisation donc la fabrication d'engrais générateur d'importante pollution de l'air par sa fabrication et son transport, ainsi qu'une limitation d'émission de gaz nocifs dans l'air. Au niveau de la terre, il évite la pollution des sols à long terme, fertilise et recrée l'équilibre naturel de la nature du sol. Au niveau de l'air, il procure une économie d'eau d'arrosage en évitant l'évaporation, et ne fait aucune pollution des nappes phréatiques. Enfin il annule le transport et l'enfouissement de matière à haut pouvoir de recyclage.

flux concernés :

- branches de diamètre inférieur à 30mm
- broyat de végétaux nobles issus d'élagage (traçabilité nécessaire)
- feuilles
- déchets organiques de compostage
- cendres de bois issues de poêles et cheminées

## SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT

L'objectif des ressourceries est, entre autres, de sensibiliser tous les publics à la réduction des déchets et plus largement à l'écocitoyenneté (consommation responsable, économie de la fonctionnalité, etc).

### *Ateliers :*

De nombreux ateliers sont envisagés dans le cadre de l'esprit de l'association et en particulier dans le but de sensibilisation à l'environnement :

- ateliers de savoir-faire : travail des matériaux, renforcements mécaniques d'objets, relooking, transformation de destination, décoration, ... pour la maîtrise de la fabrication
- ateliers de composition : panneau solaire thermique, mobilier en carton, poêle rocket, compresseur d'air, ... pour des économies d'énergie et de matière
- ateliers éducation à l'environnement : réduction à l'achat, sensibilisation à la qualité, circuits courts et proximité, mode de production, respect social, dispositif "[Stop Pub](#)", tri sélectif, emballage réutilisable, ... pour une sobriété respectueuse
- atelier d'auto-production : permaculture, produits ménagers et hygiène, recyclage des eaux usées, compostage, ... pour une indépendance
- ateliers de compositions pour collectivités : panneaux indicateurs, meubles, cabines, comptoirs, ... pour l'implication dans la vie publique
- échange matériels – heures de bénévolat pour l'association, pour une économie locale et circulaire

### *Évènements :*

Le volet évènementiel est porteur de visibilité du grand public et fédérateur. Dans les grandes lignes sont envisagées plusieurs actions :

- collectes événementielles
- la [Semaine Européenne de la Réduction des Déchets](#)
- Faites de la Récup
- éco-festivals
- portes ouvertes des ressourceries
- formations dans le cadre environnemental

## RÉGLEMENTATIONS

Les différents volets réglementaires auxquels les ressourceries peuvent être soumises sont

- autorisation de transport de déchets
- installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- établissement Recevant du Public (ERP)
- évaluation des Risques Professionnels (EvRP)
- réglementation du travail

### *La responsabilité de l'élimination des déchets :*

L'article L2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « les communes ou leurs groupements assurent l'élimination des déchets des ménages ». Il ressort de cette disposition que l'élimination des déchets des ménages incombe avant tout à la collectivité, et non pas au particulier qui doit utiliser les moyens mis à sa disposition pour éliminer ses déchets (collecte en porte à porte, apport volontaire en déchetterie, ...).

Sur le principe de pouvoir de police générale, l'autorité de police compétente pour l'application de la législation relative aux déchets est l'autorité municipale. L'arrêt du 11 janvier 2007 en Conseil d'État illustre ce propos. Extraits de cet arrêt :

« Considérant qu'il résulte du rapprochement de ces dispositions que les articles L541-1 et suivants du code de l'environnement ont créé un régime juridique destiné à prévenir ou à remédier à toute atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement causée par des déchets, distinct de celui des installations classées pour la protection de l'environnement, ; qu'à ce titre, l'article L541-3 confère à l'autorité investie des pouvoirs de police municipale la compétence pour prendre les mesures nécessaires pour assurer l'élimination des déchets dont l'abandon, le dépôt ou le traitement présentent de tels dangers ; que ces dispositions ne font toutefois pas obstacle à ce que le préfet, d'une part, en cas de carence de l'autorité municipale dans l'exercice des pouvoirs de police qui lui sont conférés au titre de la police des déchets, prenne sur le fondement de celle-ci, à l'égard du producteur ou du détenteur des déchets, les mesures propres à prévenir toute atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement, d'autre part, lorsque les déchets sont issus de l'activité d'une installation classée pour la protection de l'environnement, exerce à l'encontre de l'exploitant ou du détenteur de celle-ci, pour assurer le respect de l'obligation de remise en état prévue par l'article 34-1 précité du décret du 21 septembre 1977, les compétences qu'il tire de l'article L514-1 du code de l'environnement. »

### *Règlements intérieurs :*

Les ressourceries disposent d'un règlement intérieur général associé à leur propre règlement intérieur, eux mêmes subordonnés au règlement intérieur de l'association ecolo.

Les différents règlements intérieurs peuvent être annexés à ce dossier.

# PARTENARIATS

Les différents partenariats

## *Institutionnels :*

- Europe : appels à projets
- national : appels à projets
- ADEME : appels à projets, soutien thématique
- région PACA : appels à projets, soutien logistique
- département Var : soutien logistique et fonctionnel
- communauté de communes MPM : gestion des déchets
- commune de Collobrières : soutien logistique, fonctionnel, administratif

## *Locaux :*

- association ecollo : fonctionnel (<http://.ecollo.fr>)
- ressourcerie de la Rade : partenariat (<http://www.udv-asso.fr/var-azur-recup-udv>)
- ressourcerie 3 Mil-Pa : partenariat (<http://ressourcerie3milpa.fr>)
- ACASA : collecte de vêtements

## *Conceptuels :*

- réseau national des ressourceries : Ressourcerie<sup>®</sup>
- groupe Pizzorno environnement

## FINANCEMENT

### *Budget de démarrage d'activité trocollo :*

Ici quelques lignes budgétaires globales de démarrage d'activité, à noter que l'enveloppe type de ce genre d'activité est estimé à plus de 60 k€ par l'ADEME (valeurs de base entre crochets), mais nous adaptons nos besoins par rapport à la nature de notre structure et son environnement.

- véhicule (fourgon, remorque) : 8000 € [12000 €]
- matériel de pesage (balance au sol) : 2000 € [2000 €]
- matériel de transport (diable, transpalette) : 600 € [1000 €]
- outils atelier (poste de soudage, compresseur air, nettoyeur ultrasons, visseuse, coffret de clefs, contrôleur, ...) : 5000 € [8000 €]
- mobilier d'atelier aux normes de sécurité (établi, étau, coffret électrique de sécurité, ...) : 1600 € [2000 €]
- équipements de protection individuelle (masques, gants, tabliers, ...) : 650 € [1000 €]
- stockage (rayonnage, meubles à tiroir, suspentes, caisses) : 6400 € [11500 €]
- informatique (ordinateurs, imprimante) : 1800 € [3000 €]
- logiciels (comptabilité, gestion, stocks) : 1800 € [2500 €]
- consommables (papier, adhésifs, abrasifs, détergents, huiles, ...) : 800 € [2900 €]
- travaux pour les locaux (peinture, luminaires, sanitaires, électricité, isolation, chauffage, signalétique) : 4500 € [6000 €]
- formations spécifiques (stages, formations employés) : 5000 € [6000 €]
- communication (plan de com, site internet, flyers, publicité) : 7500 € [12000 €]

soit un total estimé de 45650 €

### *Budget de fonctionnement annuel trocollo :*

Ici quelques lignes budgétaires de fonctionnement annuelles estimées, il est probable que certaines charges soient supportées par des services extérieurs à l'activité.

- location de local : 4800 €
- eau, électricité : 500 €
- carburant : 500 €
- assurances : 400 €
- prestations de services : 2000 €
- charges de personnels : 8000 €

soit un total estimé de 16200 €

### *Budget de recettes annuelles trocollo :*

Ici quelques lignes budgétaires de recettes annuelles, une idée plus précise après démarrage de l'activité en fonction des flux pourra permettre une évaluation au plus près.

- ventes objets
- ventes matières
- vente en filières de matériaux nobles
- stages et événements de sensibilisation à l'environnement, prestations publiques et privées
- ateliers organisés par l'association
- subventions de fonctionnement

- subventions d'aide au poste
- reprises sur cotas de tonnages évités au transport et à l'enfouissement
- dons et mécénat
- valorisations du bénévolat

### ***Budget de démarrage d'activité ecollost :***

Ici quelques lignes budgétaires globales de démarrage d'activité.

- broyeur de végétaux : 5000 €
- abri pour outillage : 1500 €
- bacs de compostage : 3000 €
- formation de maître composteur : 1500 €

soit un total estimé de 11000 €

### ***Budget de fonctionnement annuel ecollost :***

Ici quelques lignes budgétaires de fonctionnement annuelles estimées, il est probable que certaines charges soient supportées par des services extérieurs à l'activité.

- location de terrain : 4800 €
- carburant : 200 €
- maintenance : 500 €
- assurances : 100 €
- prestations de services : 1200 €
- charges de personnels : 2000 €

soit un total estimé de 8800 €

### ***Budget de recettes annuelles ecollost :***

Ici quelques lignes budgétaires de recettes annuelles, une idée plus précise après démarrage de l'activité en fonction des flux pourra permettre une évaluation au plus près.

- vente de broyat, compost et cendres
- stages et événements de sensibilisation à l'environnement, prestations publiques et privées
- ateliers organisés par l'association
- subvention ADEME pour le soutien à l'ouverture et à l'accroissement des capacités de traitement en terme de compostage et de méthanisation sur déchets biodégradables collectés sélectivement
- subventions de fonctionnement
- subventions d'aide au poste
- reprises sur cotas de tonnages évités au transport et à l'enfouissement
- dons et mécénat
- valorisations du bénévolat

## *Emplois :*

Afin de pouvoir garantir le fonctionnement des ressourceries de l'association ecollo, plusieurs types d'acteurs assurent les différents domaines :

- prestataires de service, pour les missions de mise en route et de formation
- emploi à temps partiel dans le cadre de l'aide sociale, pour les permanences
- service civique, pour la globalité du projet en soutien
- bénévolat d'association, pour les permanences et ateliers
- bénévolat d'échange de service, pour l'aide générale

## *Subventions :*

Il est essentiel, tout au moins pour le démarrage d'activité, d'obtenir différentes formes de subventions. Tous les dossiers de demande de subvention sont séparés, en vu de leur caractère spécifique : appel à projet, investissement, fonctionnement, exploitation. Quelques unes peuvent être regroupées avec les autres actions de l'association ecollo.

Voici les différents organismes et la nature des demandes de subventions envisagées :

- Europe : appels à projets spécifiques
- national : appels à projets spécifiques
- ADEME : appels à projets spécifiques, investissement, fonctionnement
- région PACA : appels à projets spécifiques, investissement, fonctionnement, exploitation
- DRAC : actions périscolaires, investissement, animations
- département Var : investissement, fonctionnement, exploitation
- communauté de communes MPM : actions sur la réduction des déchets, investissement, fonctionnement
- commune de Collobrières : investissement, fonctionnement, exploitation, administration

## DÉVELOPPEMENT

Comme toutes les activités de l'association, ses ressourceries ont une vision de développement et de pilote régional.

### *Évaluations :*

Il est nécessaire avant tout d'évaluer la pertinence de la démarche par des méthodes spécifiques. Des marqueurs et indicateurs doivent être mis en place, puis analysés.

### *Expansions :*

Ce projet est amené à devenir un pilote pour de futures applications régionales.

### *Projets complémentaires :*

Une action pour la réduction des déchets à la source a été réalisée par l'association ecollo à partir de l'été 2018 par la constitution d'un parc de 7000 gobelets réutilisables en bioplastique d'algues, mis à disposition gratuitement pour tous les événements municipaux et associatifs (et en particulier pour les fêtes de la châtaigne avec 45000 visiteurs), annulant ainsi la production, le transport et le rebut de contenants jetable après un usage unique.

Un certain nombre de projets complémentaires à la réduction des déchets à la sources peuvent être également envisagés :

- couches lavables pour la crèche municipale : les couches jetables composent un grand volume de déchet, de plus elles contiennent un grand nombre de produits toxiques et allergènes
- poulailler municipal : création de poulailler dans les écoles pour la réduction des déchets de cantine et la consommation des œufs de grande qualité par les enfants
- parc de toilettes à litière bio-maitrisée : pour mise à disposition de tous événements municipaux et associatifs annulant ainsi la location, le transport, la pollution de l'évacuation des contenus chimiques
- campagne pour le refus d'imprimés non sollicités dans les boîtes aux lettres : évite les déchets papiers contenant des encres toxiques et à terme la limitation de leur production
- collecte de mégots de cigarette : cendriers urbains pour la collecte et le recyclage des mégots réputés polluants

## SIGLES ET ACRONYMES

3R : Réduction des déchets, Réutilisation/réemploi, Recyclage  
ACASA : Association Collobriéroise d'Aide de Service et d'Accueil  
ACI : Atelier Chantier d'Insertion  
ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie  
ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural.  
ASP : Agence de Services et de Paiement  
CA : Chiffre d'Affaires  
CAE : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi  
CCMPM : Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures  
CDD : Contrat à Durée Déterminée  
CDDI : Contrat à Durée Déterminée d'Insertion  
CDI : Contrat à Durée Indéterminée  
CDIAE : Conseil Départemental d'Insertion par l'Activité Économique  
CE : Conformité Européenne  
CIP : Conseiller en Insertion Professionnelle  
CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement  
CRAM : Caisse Régionale d'Assurance Maladie  
CRESS : Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire  
CUI-CAE : Contrat Unique d'Insertion-Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi  
CUI-CIE : Contrat Unique d'Insertion-Contrat Initiative Emploi  
D3E ou DEEE : Déchet d'Équipement Électrique et Électronique  
DAE : Déchet d'Activité Économique  
DEA : Déchet d'Élément d'Ameublement  
DEAL : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
DGCIS : Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services  
DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi  
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
DU : Document Unique  
EI : Entreprise d'Insertion  
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale  
EPI : Équipement de Protection Individuelle  
ERP : Établissement Recevant du Public  
EvRP : Évaluation des Risques Professionnels  
ESS : Économie Sociale et Solidaire  
GEM : Gros Électro-Ménager  
IAE : Insertion par l'Activité Économique  
ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux  
MPM : Méditerranée Porte des Maures  
NF : Norme Française  
PAM : Petits Appareils en Mélange  
PACA : Provence Alpes Côte d'Azur  
PAV : Point d'Apport Volontaire  
PDEDMA : Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés  
PDPGDND : Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux  
PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi  
PLPD : Programme Local de Prévention des Déchets  
REP : Responsabilité Elargie des Producteurs  
RSA : Revenu de Solidarité Active  
SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif  
SCOP : Société Coopérative de Production  
SCV : Service Civique Volontaire  
SEP : Structure d'Emplois Pérennes  
SERD : Semaine Européenne de la Réduction des Déchets  
SIAE : Structure d'Insertion par l'Activité Économique  
SIDMA : Syndicat Intercommunal de collecte et de traitement des Déchets Ménagers et Assimilés  
TLC : Textile, Linge de maison, Chaussures  
ZAC : Zone d'Activités Commerciales

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

### *à propos des ressourceries :*

administrateur : Jean-Louis Simion  
chef de projet : Yael Zaragoza

### *références de l'association ECOLLO :*

Association à but non lucratif fondée en 2009, déclarée en décembre 2017

Code APE : 9499Z (organisation associative d'activité de service)

RNA : W832015349 (23/01/18)

N° SIRET : 837 952 688 00013

Téléphone : +33 (0)7 67 94 18 47

**Site internet association ecollo:** <http://ecollo.fr>

**Page facebook ecollo** [www.facebook.com/ecolou](http://www.facebook.com/ecolou)

**Courrier électronique :** [asso@ecollo.fr](mailto:asso@ecollo.fr)

Banque Crédit Agricole : assoc. Ecollo 43661811200

**Adresse : l'Écollocal – 21 avenue Jean Aicard - 83610 Collobrières**

### *Liste des annexes au projet :*

- ❑ Annexe 1            échéancier prévisionnel
- ❑ Annexe 2            convention déchetterie
- ❑ Annexe 3            fiches techniques d'infrastructure
- ❑ Annexe 4            approches environnementales

lancement du projet trocollo : 12 janvier 2018

première version du dossier de projet : 15 janvier 2019

mise en place de trocollo à l'Écollocal : 15 mars 2020

ouverture de trocollo : 21 juin 2020